

PROCES VERBAL DU 11 avril 2025

Par convocation du 7 avril 2025, le Conseil Municipal est invité à se réunir en séance ordinaire le 11 avril 2025 à 18h30 en Mairie

Ordre du jour

- 1) Application de la fongibilité des crédits suite au passage à la nomenclature M57
- 2) Budget Primitif 2025
- 3) Attribution de subvention de fonctionnement aux associations
- 4) Demande de subvention à l'Agence de l'Eau relative à la création de parking rue Varney
- 5) Demande de subvention à la région Grand Est relative aux travaux rue du Ruisseau
- 6) Redevance R1 par GRDF 2025
- 7) Création d'emplois non permanents
- 8) Modification de tarifs des salles Gauthier et Lombard

Présents : VILLEMET Gérard - VANECK Marie-Pierre - GRANDVEAUX Francis - BLIN Céline - PAYET Jean-Paul - CHARIS Sandrine - VINOT Nicolas - KRAUSS Céline - KUCZMARSKI Pierre-Damien - VICCHI Emmanuel

Excusés : EPIS Laurence - MASELLA Nicodémo - GARÇON Sandrine - BLAISE Jean-Luc

Absente : BONNE Stéphanie

Pouvoir : BLAISE à VANECK - GARCON à GRANDVEAUX - EPIS à CHARIS - MASELLA à BLIN

Secrétaire : VANECK Marie-Pierre

La séance est ouverte à 18h30

Application de la fongibilité des crédits suite au passage à la nomenclature M57

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le conseil municipal à déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT).

Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Ceci étant exposé, le conseil municipal, après avoir délibéré,

DECIDE d'autoriser le Maire à procéder, à compter du 1er janvier 2025, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Budget primitif 2025

Après exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le budget primitif 2025 comme suit :

Fonctionnement

- Dépenses :	1 207 590.45€
- Recettes :	1 207 590.45 €

Investissement

- Dépenses :	734 462.15 €
- Recettes :	1 037 097.30 €

Attribution de subvention de fonctionnement 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de fonctionnement à savoir :

Associations de la commune :

- FJEP NORROY : 2 500 €
- P'TITS LOUPS DE NORROY : 2 500 €
- PETANQUE : 500 €
- MINOUS-MINETTES DE NORROY : 200 €
- ECOUTER LIRE ECRIRE : 200 €
- NOGAREVINS : 500 € + exceptionnellement 1 000 €

Associations extérieures

- INSTITUT MAGOT : 200 €
- AIDE A DOMICILE DU PAYS MUSSIPONTAIN : 200 €
- TOURISME ET LOISIRS DU PERE HILARION : 200 €
- SSIAD : 200 €
- S.N.I de PAM : 200 €
- LES RESTOS DU CŒUR : 200 €

Demande de subvention auprès de la Région Grand Est via le dispositif Eau et changement climatique Aménagement rue du Ruisseau

Depuis plusieurs mois, le Conseil Municipal a lancé une réflexion sur la requalification de la rue du Ruisseau afin de désengorger les rues du Bois le Prêtre, des Romains, de Napon et les lotissements Dumon et Du Rupt.

Le projet arrêté aujourd'hui porte sur la création de parkings, un aménagement de chaussée, de trottoirs, et d'espaces paysagers tout en favorisant la gestion des eaux pluviales (infiltration).

Il prévoit également la hiérarchisation des espaces publics et leurs utilisations : circulation piétonne, cycliste et automobile (voie partagée) et l'accessibilité des espaces publics à toutes les personnes (PMR).

L'opération s'élève à :

Projet global : 327 146 € HT

Plus-value en enrobés drainants : 9 400 € HT

Plus-value fourniture de végétaux : 2 939 € HT

Soit un total de : 339 485 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- valide le projet arrêté à 339 485 € HT
- sollicite une subvention auprès de la Région Grand Est via le dispositif Eau et changement climatique

Demande de subvention à l'Agence de l'Eau au titre de la thématique "Gestion intégrée des eaux pluviales : Aménagement parking rue Varney"

La rue Abbé Paul Varney, située au cœur du village, dessert l'espace du Château, la mairie, la boulangerie. L'habitat y est dense avec quelques immeubles collectifs ; la circulation est donc intense et le stationnement reste un point sensible.

Il y a quelques années, la Commune a saisi l'opportunité d'acquérir des parcelles situées dans cette rue, face à la boulangerie, pour permettre la création d'un parking et une liaison avec le futur lotissement situé lieu-dit « aux Pères ».

L'emprise du parking étant aujourd'hui matérialisée, Monsieur le Maire propose de réaliser, en régie, les emplacements de stationnement correspondants.

Le projet prévoit également la gestion des eaux pluviales par infiltration.

Les travaux sont ainsi estimés à :

- étude de sol : 1 540 € HT
- fourniture des matériaux : 21 215 € HT
- location d'engins de chantier : 1 605 € HT
- achat de plantations : 1 426 € HT
- main d'œuvre des ouvriers communaux (2 agents titulaires) : 10 392 €

soit un coût total de 36 178 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- valide le projet arrêté à 36 178 € HT
- sollicite une subvention au titre de la thématique "Gestion intégrée des eaux pluviales"

Redevance R1 2025 par GRDF

La distribution de gaz au service public donne lieu au paiement d'une redevance annuelle R1 par GRDF

Après exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le montant de 1 314.70 € relatif à la R1 2025

Création d'emplois non permanents

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder au recrutement de deux agents contractuels non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité. Ils auront pour fonction des travaux de voirie et travaux d'aménagement au périscolaire

Il propose de procéder à la création de deux emplois d'adjoint technique territorial

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de créer à compter du 14 au 30 avril 2025 deux emplois non permanents d'adjoint technique territorial à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 35h ;
- La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint technique 1^{er} échelon
- Charge le Maire de procéder au recrutement correspondant
- Précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Modification de tarifs de location des salles Gauthier et Lombard

Le conseil municipal a délibéré et accepté le 5 décembre 2022, les nouveaux règlements et tarifs de location des salles Gauthier et Lombard

Quelques modifications doivent être apportés :

-Tarifs location Salle Gauthier : Veille de jour férié et jour férié uniquement de 8h30 à 8h30 le lendemain : Extérieurs 400 € et habitants 120 € **est remplacé par** :

- 1) Veille de jour férié 8h30 jusqu'au lendemain du jour férié 8h30 : Extérieurs 800 € et habitants 240 €
- 2) Veille de jour férié 18h30 jusqu'au lendemain du jour férié 8h30 : Extérieurs 400 € et habitants 120€

-Location gratuite pour les associations (salle au choix) : FJEP, La pétanque, Club de l'amitié, Ecole, Les p'tits Loups et jours d'animation réservés par la municipalité : Vœux du Maire, 8 Mai, Fête patronale, 11 novembre, repas des anciens, cérémonies diverses et réunions municipales **est remplacé par** :

- 1) Salle Gauthier : Deux locations gratuites annuelles pour les associations du village et école : Pour tout désistement non signalé 30 jours avant la date d'occupation, entrainera un paiement de 50 % du tarif appliqué aux nogarédiens
- 2) Salle Lombard : Location gratuite pour les associations du village et école
- 3) Location gratuite des deux salles pour les cérémonies et réunions diverses organisées par la commune.

Après exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal accepte à l'unanimité les modifications citées supra

Délibérations adoptées à l'unanimité par le conseil municipal et réceptionnées par le Préfet le 14/04/2025 et 23 avril 2025

Le Maire, Gérard VILLEMET

Adjointe déléguée, Marie-Pierre VANECK